

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CABORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Janvier

Le malaise de l'Agriculture

Nos législateurs, c'est une justice à leur rendre, se sont toujours montrés pleins de sollicitude pour les populations agricoles; leurs professions de foi n'ont cessé depuis vingt ans de renfermer les plus séduisantes promesses, telles que dégrèvements des impôts qui pèsent sur la terre, relèvement des droits d'entrée sur les céréales et sur le bétail, etc.

Tout cela était fort alléchant et a pu contribuer à ouvrir les portes du Palais Bourbon à nombre de gens qui n'ont rien eu de plus pressé, le lendemain de leur élection que d'oublier leurs promesses de la veille.

Mais s'ils les ont oubliées, leurs électeurs de la campagne en ont conservé un souvenir d'autant plus vivace que, loin de s'améliorer, leur situation, au contraire, est devenue de plus en plus critique.

Ce mot paraîtra peut-être un peu exagéré à ceux de nos lecteurs qui n'étant pas en contact journalier avec nos laborieuses populations des campagnes, ignorent leurs besoins et les sacrifices qu'elles sont parfois obligées de s'imposer pour faire honneur à leurs affaires et nouer, comme on dit, les deux bouts!

Si les récoltes sont mauvaises, comme en 1893, le fisc impitoyable n'en prélève pas moins le montant intégral des impôts; il ne fait pas grâce d'un centime au pauvre laboureur qui a inutilement arrosé le sillon de ses sueurs.

On nous objectera peut-être que la Chambre, dans le but de venir en aide à l'agriculture, a augmenté le droit d'entrée sur les céréales étrangères. Cela est vrai. Mais malheureusement on est bien obligé de reconnaître que cette mesure n'a pas donné les résultats qu'en attendaient ceux qui l'ont proposée. Au lieu d'augmenter, comme ils

l'espéraient, le prix du blé a éprouvé, au contraire, une baisse ruineuse pour l'agriculture.

Le froment de bonne qualité se vend aujourd'hui de 17 fr. 50 à 18 fr. le quintal. Or il est prouvé qu'il revient au cultivateur à 25 francs, au minimum. Cela constitue donc pour le producteur une perte sèche de 7 à 8 francs par quintal; il est évident dans ces conditions, qu'il lui est impossible d'obtenir une rémunération suffisante de son travail.

Quand il lui arrive de se plaindre de cet état de choses, les agriculteurs en chambre, c'est-à-dire les théoriciens qui n'ont jamais tenu le manche de la charrue — et il y en a beaucoup dans le monde parlementaire — lui conseillent de changer son fusil d'épaule, c'est-à-dire de restreindre ses semences de céréales au strict nécessaire et à faire de l'élevage, sous le prétexte spécieux que la viande se vend cher.

Oui, la viande se vend cher au consommateur, ce qui n'empêche pas que le cultivateur vend son bétail trop bon marché. Ce n'est donc pas le producteur qui profite du prix exagéré de la viande de boucherie; c'est l'intermédiaire, ce parasite de notre société moderne qui trouve moyen de s'enrichir sans rien faire aux dépens du producteur et du consommateur.

Ajoutons à cela la concurrence que nous fait l'étranger, car l'importation du bétail en France a suivi depuis quelques années une progression continue.

La dernière publication des statistiques douanières sur le commerce de notre pays pendant les onze premiers mois de 1894 comparés à ceux de 1893 et de 1892 permet de déterminer exactement l'importance du mouvement d'importation.

Du 1^{er} janvier au 30 novembre 1894 il a été importé en France et il est entré dans la consommation 159,284 bœufs pesant ensemble 57,672,100 kilos et valant 44,690,000 francs.

Pendant la période correspondante des

deux années précédentes, l'importation n'avait pas dépassé les chiffres ci-dessous :

En 1893, 6,753 bêtes pesant ensemble 2,401,464 kilos et valant 1,899,000 francs en 1892, 18,365 bêtes pesant ensemble six millions 754,087 kilos et valant 4,974,770 francs. L'importation a donc été en 1894 vingt-quatre fois plus considérable qu'en 1893 et dix fois plus qu'en 1892.

Pour les autres animaux bovins la différence est plus importante.

Il n'en est pas de même pour l'espèce ovine.

On a relevé en 1894 à l'entrée : 1,878,000 bêtes valant 55 millions de francs, au lieu de 16,000 bêtes valant 34 millions en 1893; et de 1,311,000 bêtes valant 42 millions en 1892.

On voit par ces chiffres que l'augmentation la plus considérable porte sur les bœufs.

Quant à la provenance de ces animaux, voici comment elle se répartit :

La majeure partie est venue d'Algérie, 113,000 sur 139,000. En 1893, cette provenance était de 5,000 et de 16,000 en 1892. Les envois de la Tunisie ont suivi également un mouvement ascensionnel : 9,600 en 1894 au lieu de 500 en 1893 et de 91 en 1892.

Enfin il importe de constater que les importations de bœufs venant des Etats-Unis ont pris un développement tout à fait anormal.

Ces importations qui n'étaient que de 170 bêtes en 1892 et de 200 en 1893, se sont élevées, en 1894, au chiffre énorme de 16,842.

Nous pensons qu'il est urgent d'appeler l'attention de nos législateurs et de nos agriculteurs sur cet état de choses.

Le meilleur moyen d'empêcher cette augmentation continue de l'importation du bétail étranger sur nos marchés, c'est de produire beaucoup nous-mêmes, de nous mettre en mesure de lutter contre cette concurrence.

J. QUERCYTAÏN

LES CONVENTIONS

DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

L'arrêt du conseil

Paris, 12 janvier.

Le Conseil est rentré en séance à six heures quarante. Le conseiller-rapporteur a aussitôt donné lecture de l'arrêt.

En ce qui concerne la Compagnie du Midi, le Conseil, considérant que la Convention de 1883 stipule que « les dispositions antérieures, etc. », sont remplacées par les dispositions suivantes, etc. », que cette clause supprime expressément les Conventions antérieures, qu'elle constitue un système complet et qu'elle ne vise aucune limitation de la durée de la garantie; que les règles relatives au partage des bénéfices ne visent non plus aucune limite de durée et que, par conséquent, il doit en être de même de la garantie, que dans ces conditions le ministre est mal fondé à exiger de la Compagnie du Midi la modification sur les titres à émettre en 1894; arrête : « La décision ministérielle est annulée. L'Etat est condamné aux dépens. »

L'arrêt est le même, moins quelques changements dans les dispositifs en ce qui concerne la Compagnie d'Orléans.

Un grand nombre d'hommes politiques et de personnalités financières assistaient à cette lecture qui, suivant l'usage, a été faite publiquement.

Un débat prochain à la Chambre

Nous avons dit que, quel qu'il pût être, l'arrêt du Conseil d'Etat dans la question des Conventions semblait devoir amener à la Chambre un important débat. La nature de l'arrêt, qui donne tort à l'Etat au profit des Compagnies, ne peut que rendre ce débat inévitable et plus passionné. Il paraît peu probable que M. Camille Pelletan, qui fit la première interpellation à ce sujet, se charge de la seconde au sujet de l'arrêt rendu ce soir par le Conseil d'Etat.

Les responsabilités

On lit dans le *Courrier du Soir* : « Cette décision, à laquelle il était difficile de ne pas s'attendre, produira certainement une sensation profonde, non seulement dans le monde de l'épargne, mais aussi dans les milieux politiques. La mise en accusation de M. Raynal (?)

Paris, 12 janvier, soir.

L'incident parlementaire qui sera soulevé à propos des conventions de Chemins de fer et de l'arrêt du Conseil d'Etat ne viendra sans doute que lors de la discussion qui suivra immédiatement celle du budget de la guerre, le budget des colonies étant, comme nous l'avons dit, renvoyé à une date ultérieure.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 9

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

V

CHOSSES ET AUTRES

Le soir même, Céline faisait ses adieux à Juliette et ce fut les larmes aux yeux que les deux jeunes gens se séparèrent.

Cyprien conduisit Céline au chemin de fer de Lyon, où celle-ci prit seule le train pour Bronoy.

Le jeune homme assura qu'il avait à terminer quelques affaires à Paris, le lendemain et que d'ailleurs le congé des vacances qu'il avait obtenu de son patron n'était pas expiré.

Il entendait en profiter pour des affaires personnelles.

Céline n'insista pas.

Resté seul, Cyprien Delaruelle se rendit de suite à l'hôtel où il avait une chambre depuis quinze jours, rue Cadet et s'y enferma.

Le soir, vers dix heures, il sortit avec un paquet sous le bras et se dirigea vers la Seine, qu'il joignit au pont Neuf.

Là, tout en semblant examiner Henri IV toujours immobile et nu tête sur son cheval de bronze, il profita d'un moment où il ne passait personne et jeta le paquet qu'il portait dans le fleuve.

Puis, comme si c'eût été là le but exclusif de sa promenade, il reprit le chemin de la rue Cadet.

Lorsqu'il passa devant le bureau de l'hôtel, la dame l'appela :

— Qu'y a-t-il, fit Cyprien.

— Une dame est venue vous demander.

— Une dame ?

— Oui, toute jeune, blonde.

— Je ne connais personne à Paris.

— Dam ! elle a bien dit M. Cyprien Delaruelle.

— Elle n'a pas donné son nom ?

— Je le lui ai demandé, mais elle a dit : c'est inutile, il ne me connaît pas.

— C'est singulier.

— Elle va revenir. Ah ! l'oubliais...

— Quoi donc ?

— Elle portait un tout jeune enfant dans les bras, une mignonne petite fille.

Cyprien à ce détail resta indécis. Il regarda machinalement dans le couloir, se demandant s'il devait monter chez lui ou sortir.

— Je n'y comprends rien, dit-il.

Et il monta.

En face de l'hôtel il y avait un marchand de vins.

Si le lecteur veut y entrer avec nous, il pourra voir assis à une table, une jeune femme blonde-bergant sur elle un enfant soigneusement emmaillotté, ayant devant elle un verre de vin à moitié vide.

Son regard était fixe, sa pensée était en elle-même. Elle regardait et ne voyait pas. Pourtant par instant elle écartait le rideau du vitrage qui masquait la vue et plongeait son regard dans la rue.

— Monsieur Delaruelle vient de rentrer.

— Merci madame.

— C'est au troisième étage, au numéro 18.

— Bien madame.

La jeune femme commença à monter. Le cœur lui battait bien fort et son visage était pâle comme si tout le sang de ses veines était parti.

Elle s'arrêta au premier étage pour respirer; il lui semblait que le sol allait manquer sous ses pas.

Après un instant de repos elle repartit.

Nouvelle pause au second palier.

Enfin elle arriva au troisième étage.

Devant elle, elle vit le numéro 18 et prit à droite; la seconde porte c'était le 18.

C'était là ! Elle parut reprendre courage et hardies et frappa deux coups assez fort.

— Entrez ! dit une voix qui la fit tressaillir et qu'elle connaissait sans doute.

La clef était sur la porte. Elle ouvrit.

Cyprien Delaruelle debout attendait, un peu dans l'ombre.

La bougie était sur la commode et ne jetait qu'une lueur faible dans la chambre.

La jeune femme sortie de l'ombre de la porte, la repoussa derrière elle et fit plusieurs pas en avant.

— Qui êtes-vous, que voulez-vous ? fit Cyprien.

— Cyprien, dit la femme, je suis celle que tu as séduite et abandonnée et je t'apporte la fille.

Et elle attendit.

— Toi, dit le jeune homme d'une voix sourde, toi à Paris, que veux-tu donc ?

— L'honneur pour moi et un nom pour notre enfant.

Ne voyant sans doute pas ce qu'elle cherchait, elle laissait retomber le rideau et reprenait ses pensées à rêver, avoir embrassé sur le front le baby qu'elle tenait dans les bras.

Elle était fort jolie, cette jeune femme et ne paraissait pas avoir vingt ans.

D'une taille moyenne et élancée, elle avait précisément le type cherché si longtemps par Henri Laborde.

Elle avait des yeux bleus, beaucoup de grâce, de jolis cheveux blonds coquettement relevés et la fossette, la fossette rêvée.

Dix heures sonnèrent, puis la demi-heure, elle se leva, paya sa consommation qu'elle n'ach va pas et sortit.

A ce moment précis, Cyprien rentrait de son excursion au Pont-Neuf.

Elle le vit prendre l'allée de l'hôtel.

— C'est lui ! dit-elle.

Et elle s'appuya à la porte du marchand de vins pour ne pas tomber.

— Mon Dieu ! dit-elle encore, donnez-moi du courage, j'en ai besoin.

Et elle serra sa fille sur son cœur en murmurant.

— C'est pour toi, pauvre petite, oh ! oui, pour toi.

Cyprien était rentré.

La jeune femme traversa la rue Cadet, mais elle s'arrêta à la porte de l'hôtel, n'osant plus avancer.

Enfin elle se remit et entra à son tour.

Elle s'adressa au bureau.

En la voyant, la maîtresse de la maison lui dit de suite.

(A suivre).

L'incident sur les conventions ne saurait donc tarder. Si une demande d'interpellation intervenait d'ici là, le gouvernement demanderait certainement qu'elle fut jointe à la discussion des travaux publics, et la majorité y acquiescerait. Il est pourtant possible que M. Millerand brusque les choses en demandant la mise en accusation de M. Raynal.

Démission de M. Barthou

A la suite de l'arrêt rendu samedi par le Conseil d'Etat, dans l'affaire relative à la durée des garanties d'intérêt pour les Compagnies d'Orléans et du Midi, — arrêt qui donne gain de cause à ces dernières, — M. Barthou, ministre des travaux publics a donné sa démission.

Les ministres se sont réunis exceptionnellement hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

La démission de M. Barthou a été acceptée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 janvier 1894

On discutait à la Chambre le budget de la Légion d'Honneur, et l'on venait de repousser un amendement de M. Prudent-Darvillers tendant à supprimer les maisons de la Légion d'Honneur et à attribuer aux enfants des légionnaires des bourses dans les lycées et écoles supérieures de jeunes filles, lorsque se produisit un incident très vif qui était d'ailleurs prévu.

Nous laissons la parole au compte-rendu officiel :

M. Rouanet

M. Rouanet s'exprime ainsi :
La réduction de 1,000 francs demandée sur ce chapitre n'est que la sanction budgétaire du projet de résolution que j'ai déjà présenté.

En le présentant, je n'avais pas d'autre but que de vous permettre de manifester hautement votre répugnance pour certaines questions dont le triomphe insolent attristait l'opinion publique.

Mes amis et moi nous avons pensé qu'il serait juste, réconfortant... (Interruptions à gauche et au centre, applaudissements à l'extrême-gauche.)

Je persiste à croire qu'il eût été bon que la Chambre proclamât que si, par suite de certaines lacunes existant dans le Code pénal, de certaines faveurs, j'allais dire de certaines complaisances, quelques hommes ont pu jouir des millions acquis par des moyens frauduleux, leur place, du moins n'était pas dans la Légion d'Honneur. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous aurions pu pour un jour faire l'union au-dessus de nos passions, et donner ainsi l'exemple d'une manifestation morale qui eût été salutaire pour le prestige de la représentation nationale.

Le gouvernement n'a pas voulu s'associer à cette pensée.

M. le garde des sceaux a essayé d'expliquer, — je ne dis pas de justifier, car cette tâche eût été au-dessus même de l'autorité d'un garde des sceaux, — les abus scandaleux sur lesquels nous étions tous d'accord.

La Chambre a commis la faute lourde de suivre le gouvernement, et sa décision a eu un retentissement douloureux dans le pays. (Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.)

Après une pareille décision, au lendemain de nouveaux scandales, au lendemain de votes émis par des considérations politiques qu'exploitaient des intérêts que vous connaissez tous, je ne maintiens pas mon amendement.

Je ne crois pas que la Chambre soit en état de faire la manifestation de probité politique... (Vives interruptions à gauche, au centre et sur divers bancs à droite. — Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Sur un grand nombre de bancs au centre et à gauche. — La censure !

M. le président. — Monsieur Rouanet, vous n'avez pas le droit de dire de la Chambre qu'elle n'est pas en état d'émettre un vote de probité politique. (Applaudissements.)

Je vous invite à vous expliquer, et si vos explications n'aboutissent pas au retrait de vos paroles, je serai obligé de donner lecture à la Chambre de l'article 124 du règlement. (Applaudissements à gauche et au centre. — Bruit et interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Rouanet. — J'ai dit qu'il y avait eu ici des votes dont les mobiles avaient été troublés par des considérations d'ordre politique qu'exploitaient des intérêts personnels que chacun connaît. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche Vives interruptions au centre et à gauche. — La censure !)

M. le président. — Je vous en prie, laissez votre président présider. (Applaudissements.)

Je pose à M. Rouanet cette question : Retire-t-il, oui ou non, les paroles qu'il a prononcées à savoir que la Chambre n'était pas en état d'émettre un vote de probité politique ?

M. Rouanet. — Puisque, contrairement à tous les précédents, on me met dans l'impossibilité de donner à mes paroles une explication brève et loyale (interruptions) et qu'on me met dans l'al-

ternative, ce qui ne s'est jamais vu, de retirer ces paroles par oui ou par non, je réponds : ici comme partout, je ne retire rien.

M. Avez. — Le peuple est avec vous. (Bruit)

M. Rouanet. — Et j'ajoute que, bien loin de vous indigner contre ces paroles, vous auriez dû y applaudir. (Nouvelles interruptions. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

Oui, j'ai dit...

M. le président. — Vous avez dit que vous vous borniez à une dénégation.

Vous avez refusé de retirer des paroles qui peuvent être jugées offensantes pour la Chambre, je donne lecture de l'article 124 du règlement.

M. Millerand

M. Millerand. — Je demande la parole.

M. le président. — M. Millerand a la parole au nom de M. Rouanet.

M. Millerand. — Le fait qui a motivé les paroles de M. Rouanet, vous le connaissez tous, car il a fait l'objet de toutes les conversations dans les couloirs. (Interruptions.)

Vous savez que le jour où la Chambre se préparait à voter sur une certaine proposition, il a paru, dans un journal, un article qui a été commenté par vous tous. (Mouvements divers.)

M. Gauthier (de Clagny). — Jamais la Chambre n'avait subi une insulte pareille à cet article du Figaro. (Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.)

M. Millerand. — Vous avez raison, jamais on n'avait adressé une pareille insulte au Parlement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Goblet. — Et à la Justice.

M. Millerand. — Parfaitement. Jamais on n'avait adressé à la Chambre et à la Justice la double injure de dire à l'une : Tu voteras ou le juge d'instruction t'enverra à Mazas. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Et à l'autre : Tu agiras, ou tu resteras immobile, selon que les intérêts politiques du gouvernement t'en feront une permission ou une défense.

Ce qui fait l'injure, c'est qu'on ait pu croire au dehors qu'il y ait des juges d'instruction qui en ce moment feuilletent des dossiers sur le compte d'un certain nombre de députés et de sénateurs. (Bruit.)

Eh bien, quand vous aurez fait sortir de cette enceinte ceux qui sont l'objet de ces suspicions, vous pourrez expulser M. Rouanet, mais tant qu'ils resteront parmi nous, vous pourrez l'expulser, l'opinion publique sera avec lui. (Applaudissements à l'extrême-gauche. — Interruptions.)

Voix diverses. — Et Portalis ?

M. Millerand. — Si quelqu'un a des accusations à porter contre moi, qu'il monte à la tribune. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Bruit.)

M. le président. — La Chambre ne connaît pas des injures qui peuvent lui être adressées au dehors. (Applaudissements.)

Votre président a pu, il y a douze ans, rappeler ici que la loi de 1881 avait mis le législateur au-dessus de tous les outrages et de toutes les injures. (Applaudissements.)

Ce qui se passe au dehors ne tombe pas sous le pouvoir disciplinaire du président et de la Chambre. Mais il en est autrement de ce qui se dit ici.

Je donne lecture de l'article 124 du règlement.

« La censure avec exclusion temporaire du palais de l'Assemblée est prononcée contre tout député qui se sera rendu coupable d'outrages envers la Chambre ou une partie de la Chambre ou envers son président. » Et je consulte la Chambre qui seule prononce.

La Chambre, consultée, prononce la censure avec exclusion temporaire.

M. Rouanet sort de la salle. Les députés socialistes saluent sa retraite par des applaudissements répétés. M. Coutant s'écrie à diverses reprises : Vive la sociale ! Mais M. Brisson se refuse à entendre et l'incident se trouve clos.

La pénalité

La mesure prise par la Chambre contre M. Rouanet est le contre-coup de la publication d'un article violent qui avait paru la veille dans la Petite République Française sous la signature du député Rouanet.

Après l'expulsion du député de la Seine et lors que l'émotion a été un peu calmée, la Chambre a repris l'examen du Budget. Tous les chapitres de la Légion d'Honneur ont été votés, ainsi que la proposition de résolution suivante, présentée par M. de Montfort :

« La Chambre invite le gouvernement à veiller à ce que, pour toutes décorations accordées pour titres exceptionnels, une mention explicite des titres soit insérée au Journal officiel. »

Séance du 14 janvier 1894

Interpellation sur les Conventions
M. Dupuy, président du conseil, déclare qu'il accepte l'interpellation de M. Millerand, au sujet de la démission de M. Barthou, ministre des travaux publics, et demande que le débat ait lieu immédiatement.

Après une vive discussion à laquelle prennent

part MM. Dupuy, Millerand, Raynal, etc., la motion de mise en accusation de M. Raynal est adoptée par 253 voix contre 225.

Six ordres du jour sont déposés.

Le ministère demande le vote d'un ordre du jour proposé par M. Trélat, affirmant que la Chambre est résolue à sauvegarder le principe de la séparation des pouvoirs, et réclame la priorité.

Cette priorité est refusée par 263 voix contre 241.

Démission du ministère

M. Dupuy. — Après ce vote, le gouvernement ne peut plus continuer de prendre part aux délibérations de la Chambre.

Il quitte aussitôt la salle des séances. Les autres ministres le suivent.

Les ministres étant partis, on vote sur l'ordre du jour Krantz, réservant les droits de l'Etat envers les Compagnies de chemins de fer, qui est adopté à l'unanimité de 329 votants.

INFORMATIONS

La démission de M. Casimir-Périer

Le correspondant parisien du Times prétend que M. Casimir-Périer songerait à donner sa démission. Il définit ainsi ses sentiments dans la crise présente :

« On prétend que M. Casimir Périer est déjà fatigué de sa charge et en a assez d'une situation que personne n'a cherché à lui rendre facile; on dit que la mort de M. Burdeau, en le privant d'un de ses plus dévoués conseillers, l'a vivement affecté, et qu'en conséquence il désire se débarrasser d'un fardeau devenu trop pesant. Je ne puis cependant croire que les désappointements qu'il a éprouvés l'aient découragé au point de lui faire prendre cette résolution. Je suis convaincu que son courage civique est trop grand pour se laisser abattre de la sorte... Ce serait s'associer à la lâcheté des modérés, qui cependant ont bien besoin d'être ralliés pour la défense de l'ordre et de la société. C'est à l'heure actuelle un impérieux devoir pour M. Casimir-Périer de rester à son poste pour faire face à la situation et justifier, par sa fermeté, son élévation à la magistrature suprême de l'Etat. »

A MADAGASCAR

Les commandants de corps d'armée sont invités à conserver les demandes de volontaires pour l'expédition de Madagascar qui ne sont pas susceptibles d'être accueillies en ce moment, afin de réunir, le cas échéant et avec promptitude, des détachements de relève.

Les hommes de la classe 1891 admis à faire la campagne vont être prévenus qu'ils pourront être maintenus au corps expéditionnaire après le renvoi de leur classe.

Le départ des premières troupes

Marseille, 13 janvier.

Le premier envoi de troupes pour Madagascar a eu lieu hier soir, par l'Amazone.

Il comprenait 300 hommes appartenant à l'infanterie de marine, neuf artilleurs, plusieurs quartiers maîtres et marins.

Au départ, beaucoup d'entrain chez les soldats auxquels les marins de nos quais ont fait une ovation enthousiaste.

C'est aux sons de la Marseillaise, entonnée par tous les spectateurs et les troupes embarquées, que l'Amazone a levé l'ancre.

Les navires en partance

Toulon, 13 janvier.

Le transport Shamrock, destiné à se rendre à Madagascar à la date du 25 janvier, quittera demain l'arsenal et sera conduit en rade. Dès le lendemain, mardi, ce bâtiment entreprendra ses premiers essais qui seront d'une durée de six heures.

Nous avons fait connaître, presque jour par jour, les préparatifs effectués par le Shamrock. Voici de nouveaux renseignements :

Des machines à glace vont être délivrées au transport pour être utilisées à bord ainsi qu'à Madagascar.

Il embarquera aussi quarante-deux voitures Lefèvre et le personnel nécessaire pour la construction d'appontements à Majunga.

Le général Metzenger, de la première brigade de l'expédition, prendra passage sur le Shamrock à bord duquel on prépare en ce moment une chambre spéciale pour lui.

Enfin on sait qu'un paquebot sera affrété également pour Madagascar et sera pris à Marseille.

Ce bâtiment viendra à Toulon d'où il partira ensuite pour sa destination. Il embarquera le matériel pour les appontements de Majunga, le complément du personnel de la guerre, et des matériaux divers qui n'auront pu trouver place sur le Shamrock. Il prendra aussi trois cents voitures Lefèvre et cent cinquante chevaux ou mulets.

Cherbourg, 13 janvier.

Le ministre de la marine vient de prescrire au port de pousser les travaux des transports la

Manche et la Nièvre, destinés à Madagascar, de manière que ces bâtiments puissent prendre la mer le premier mars.

Dans l'île

Port-Louis, 13 janvier.

Les nouvelles de Tamatave, de source anglaise, disent que pendant le bombardement de Tara-fatra, les Hovas éprouvèrent de grandes pertes.

Cinq sujets anglais ont été arrêtés et expulsés pour avoir traversé les lignes françaises.

Les français ont capturé un bateau portant le pavillon malgache.

CHINE & JAPON

On mande de Shanghai la nouvelle suivante qu'un de nos confrères donne comme rigoureusement authentique :

« Les mandarins de l'île Tenngming, pour effrayer les Japonais qui seraient tentés de débarquer dans l'île, n'ont rien imaginé de mieux que de distribuer à tous les habitants, même aux femmes, un vêtement de soldat.

« A la marée montante, de par la loi, tout le monde est habillé en soldat : vous voyez d'ici l'émotion de l'ennemi qui, en préparant un débarquement, apercevrait une armée si colossale ! Puis, à marée basse, chacun reprend ses occupations véritables... et le tour est joué. »

Yokohama, 13 janvier.

Le front de bataille des Chinois à Kaiping avait une étendue de 1,300 mètres le long de la rivière. Les japonais ont perdu environ 130 hommes.

Dans l'armée chinoise, se trouvaient environ 2,500 hommes des milices de Li-Hung-Chang.

Il existerait une autre armée chinoise, évaluée à 9,000 hommes, à Johodow.

Les deux armées japonaises ont maintenant réussi à opérer leur jonction.

Une bombe anarchiste

Une bombe à éclat, dans la nuit de dimanche à lundi, au numéro 65 de la rue du Monceau, à Paris. Elle n'a heureusement fait aucune victime.

Le laboratoire municipal est parvenu à reconstituer la bombe.

M. Girard, directeur du laboratoire, a constaté que l'engin, qui était construit avec un grand soin, se composait d'une boîte intérieure en fer-blanc, contenue dans une boîte en fer. Le tout était enveloppé d'un treillage en fil de fer plâtré.

Cet engin, qui était à renversement, mesurait environ trente centimètres sur quinze; il était chargé au moyen de poudre chloratée.

Sa force explosive devait être considérable, car les débris ont été fort nombreux, et certains d'entre eux ont été projetés à une grande distance. On en a retrouvé dans une gouttière de la maison devant laquelle la bombe avait été placée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Conseils généraux

C'est cette année que doit avoir lieu au mois de juillet le renouvellement par moitié des conseils généraux de toute la France.

Cette opération électorale, importante en tout temps, puisque chaque fois elle porte sur 1,500 conseillers, aura en outre une conséquence intéressante pour la législation.

Il y a, en effet parmi les conseillers à renouveler, un nombre assez considérable de députés et de sénateurs qui cumulent le mandat de membres des assemblées départementales avec le mandat législatif.

Pour les députés en particulier, le renouvellement offre cet intérêt qu'il donnera à une partie du corps électoral l'occasion de manifester son sentiment sur certains de ses représentants, au cours de la législation actuelle, destinée comme on le sait à durer par exception jusqu'au 31 mai 1898.

Le nombre des députés se trouvant dans ce cas s'élève à 137; celui des sénateurs à 64.

Voici pour notre département, les cantons renouvelables en 1895 :

CONSEIL GÉNÉRAL

Arrondissement de Cahors. — Castelnaud, Catus, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, Cajarc, Lacapelle-Marival, Saint-Céré.

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon, Labastide-Murat, Martel, Payrac, Saint-Germain.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Arrondissement de Cahors. — Cahors (sud), Castelnaud, Catus, Cazals, Limogne, Puy-l'Évêque.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, Cajarc, Figeac (est), Saint-Céré.

Arrondissement de Gourdon. — Gramat, Labastide-Murat, Martel, Saint-Germain, Salviac.

Le Maréchal Canrobert

A l'occasion du 1^{er} jour de l'an, la Société des anciens combattants de Crimée a envoyé, comme d'habitude, une délégation porter au Maréchal Canrobert ses vœux de bonne année.

Le Maréchal qui n'est pas encore complètement remis de l'attaque de goutte dont il a eu à souffrir ces derniers temps, n'a pu recevoir ses anciens compagnons d'armes.

Il a chargé son aide-de-camp, M. le capitaine Chauveau de Quercy, de leur exprimer ses regrets et de transmettre à ses chers camarades ses souhaits les plus affectueux...

La santé du Maréchal va s'améliorant tous les jours et son état ne semble devoir inspirer aucune inquiétude sérieuse.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Cahors s'est réuni samedi, à trois heures du soir, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Dans cette séance, le conseil a désigné une commission chargée de se rendre, le mardi 15 janvier, chez le sieur Fourès, pour apprécier le danger que peut présenter l'installation d'une scierie mue par une machine à vapeur chez cet industriel.

Il a ensuite donné un avis favorable à l'ouverture d'une école privée de filles à Meyronne.

Octroi de Cahors

Les recettes d'octroi se sont élevées en 1894, à 172,587 fr. 33. En excédent sur celles de 1893, de 1,523 fr. 09.

Les habitants de Cahors ont consommé en 1894: 578 bœufs. — 619 vaches. — 1,592 veaux. — 7,774 moutons. — 630 agneaux. — 755 porcs. — 44 chèvres. — 9 chevaux ou mulets. — 5,600 oies vives ou mortes. — 6,000 canards vifs ou morts. — 3,400 dindes ou dindons vifs ou morts. — 64,258 poulets. — 11,000 pigeons. — 9,000 kilos de poissons de mer. — 8,000 kilos de poissons d'eau douce. — 300,300 huitres. — 1,613 lièvres ou levrauts. — 9,712 lapins ou perdrix. — 95 caillies. — 6,064 kilos de beurre. — 36,958 kilos de fromages. — 52,000 oranges et citrons. — 15,106 hectolitres de vin. — 458 hectolitres 98 litres d'alcool. — 351 hectolitres de bière.

Les réserves de la pêche

L'administration vient de faire afficher un décret mentionnant les parties des rivières du Lot et de la Dordogne qui sont réservées pour la reproduction du poisson et dans lesquelles toute pêche est interdite pour une période de cinq ans, c'est-à-dire pendant les années 1895 à 1899.

Dans ce nouveau décret, on a fait figurer toutes les parties de rivière où la pêche était déjà interdite les années précédentes à l'exception, toutefois, des barrages de Coty, de Saint-Georges et de Valentré. La suppression de ces réserves, très rapprochées les unes des autres, étaient vivement réclamées par les pêcheurs cadurciens qui ne pouvaient, sans se heurter constamment contre les poteaux indicateurs d'interdiction, tremper leur engin dans l'eau autour de la ville de Cahors.

L'administration a bien voulu faire droit à ces réclamations, et les nombreux pêcheurs à la ligne que compte notre ville sont heureux d'une décision qui comble tous leurs vœux.

Pour Madagascar

Les officiers volontaires du 7^e de ligne ont tiré au sort, vendredi matin, pour savoir lequel d'entre eux prendrait part au deuxième tirage au sort qui doit avoir lieu entre les huit régiments du 17^e corps d'armée (le 9^e régiment excepté), pour désigner l'officier appelé à faire partie des cadres de la compagnie du 9^e de ligne qui doit prendre part à l'expédition de Madagascar.

C'est M. Constans, sous-lieutenant, qui a été désigné.

Le sergent rengagé Franc, de la 4^e compagnie et les caporaux Sagnes de la 3^e et Rossignol de la 10^e ainsi que dix-huit volontaires pris dans tout le régiment, à raison de 1 ou 2 par compagnie, rejoindront la compagnie mère le 31 janvier.

Pépinières départementales

Le Préfet du Lot a l'honneur d'informer les viticulteurs du département que les pépinières départementales de plants américains ne devant être exploitées par l'administration que jusqu'au 1^{er} janvier 1896, les concessions de plants cesseront après la récolte prochaine.

Il engage, en conséquence, les intéressés à établir chez eux, avec les variétés qui leur sont fournies, des pépinières de porte-greffes destinés à produire les boutures dont ils auront besoin pour la reconstitution de leurs vignobles. Ils seront ainsi assurés de l'authenticité des variétés qu'ils utiliseront.

Accident

M. Auguste Bouygues, propriétaire à Laval-de-Cère et frère de l'ancien curé d'Aynac de ce nom a été victime d'un grave accident.

Le nommé Cabanes, de Coniac, devait avec son cheval conduire une charretée de meubles au

chef-lieu de notre commune où il vient de se fixer, et M. Bouygues, à l'aide d'une paire de vaches, lui prêtait renfort pour graver la montée de Cahus. On était prêt à partir de Laval-de-Cère lorsque vint à passer un voisin conduisant à bras un petit cabriolet dont le bruit effraya d'abord le cheval, puis les vaches, et ces animaux se mirent à reculer en désordre. M. Bouygues, qui en ce moment était seul auprès de l'attelage, essaya mais en vain de le contenir, et dans la bousculade fut renversé sous la charette dont une roue lui passa sur le haut de la jambe gauche.

Transporté immédiatement à son domicile, il regut bientôt la visite de M. le docteur Larrégnin de Gagnac, qui à l'examen de la blessure reconnut que la jambe n'était pas fracturée.

M. Bouygues est père d'une nombreuse famille et nous faisons des vœux pour la guérison de notre estimable compatriote.

Foire de Cahors

Le marché-foire de samedi, 12 janvier, a été peu important à cause du mauvais temps qu'il a fait le matin. Voici la mercuriale:

Bœufs ou vaches amenés, 100 environ; les gras se sont vendus de 36 à 38 fr. les 50 kilos; les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcs gras amenés, 80 environ, de 53 à 55 fr. les 50 kilos, et les jeunes de 35 à 38 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons amenés, 320 environ; les gras se sont vendus de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilo.

Les oies mortes et les canards, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le demi-kilo.

Blé en vente, 58 hectolitres vendus 45, prix moyen 15 fr. l'hectolitre; mais en vente, 125 hectolitres; vendus 100; prix moyen, 10 fr. 50 l'hectolitre.

Culture de la truffe

On nous écrit: Tout le monde s'accorde à reconnaître, et se plaint que la récolte de la truffe est bien peu abondante, cette année, dans nos contrées. Un bon nombre de terres à truffes, autrefois fertiles, sont devenues à peu près improductives, et sont livrées à d'autres cultures, le moyen de leur faire produire la truffe n'étant pas encore connu.

M. Colrat de Muzac, ingénieur du canton de Martel, étudie les sels et engrais qui pourraient développer dans ces terrains de nouveau la production de la truffe. Laissant de côté la nature intime de la truffe, il part de l'analyse de l'arbre et du sol producteurs. Son procédé peut conduire à de bons résultats. La truffe, au moment de sa formation, est très absorbante. Elle emprunte au sol tout le carbone et l'azote qu'il renferme, et l'on voit le gazon, privé de ses éléments naturels, disparaître bientôt, disparition qui est le signe de l'apparition prochaine de la truffe.

En attendant que la science nous dise: Donnez tels sels, tels engrais à vos terres, si vous voulez avoir de la truffe, le mieux serait que les propriétaires essayent d'eux-mêmes, en donnant des engrais différents à tels ou tels terrains à truffes.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous apprenons de bonne source, que d'ici peu une représentation des *Folies Dramatiques*, sera donnée au théâtre de Cahors. Cette opérette en 5 actes (musique d'Hervé, le compositeur toqué du *Petit Faust*, de *l'Œil Crevé*, etc.), rien que des succès) et dont le poème inénarrable est dû à la collaboration si fertile en œuvres extrêmement amusantes de M. Dinivoir et Clairville, sera interprétée par la troupe si excellente de M. Emile Max, à qui nous devons les si belles soirées de *Keau*, du *Lion Amoureux*, de *Richard Darlington*, etc., c'est assez dire combien parfaite sera l'interprétation de cette œuvre dont la gaieté est proverbiale et qui loin de contenir une scène scabreuse, n'a pas même un seul mot qui puisse choquer les plus susceptibles.

Les *Folies Dramatiques* seront précédées d'un *Carnaval d'Auvergnats*, opérette-bouffe en un acte qui dériderait un anglais atteint du spleen.

Menté avec le soin que M. Emile Max apporte dans tous ses spectacles, les *Folies Dramatiques* qui ont eu plus de 800 représentations consécutives à Paris aux Variétés et au Palais Royal, attireront, nous n'en pouvons douter, la foule au théâtre de notre ville et nous ne serions nullement étonnés si l'on y refusait du monde.

Elections municipales de Toulouse

Dimanche ont eu lieu les élections municipales de Toulouse.

M. Ournac, de la liste radicale-socialiste, a été seul élu au premier tour.

La liste radicale-socialiste vient en tête avec une moyenne de 12,000 voix, puis viennent: la liste opportuniste, avec une moyenne de 8,000 voix; la liste conservatrice, avec une moyenne de 4,700 voix et enfin la liste socialiste, avec une moyenne de 860 voix.

Lacapelle-Cabanac

L'adjudication des travaux à exécuter à l'église et au clocher, aura lieu dimanche 20 janvier. Les dépenses sont évaluées à 13,400 fr. environ.

Fumel

On vient d'arrêter près Fumel l'auteur ou le complice de l'assassinat de la veuve Loubières, c'est un chiffonnier natif d'Espagne, qui habitait actuellement les environs de Penne (Lot-et-Garonne).

Il a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors.

Gourdon

Un temps très froid, mais sec et ensoleillé, a favorisé notre foire des Rois. Le verglas a sans doute empêché beaucoup de propriétaires de se déplacer ou de conduire leurs bestiaux, mais, néanmoins, il y a lieu de la classer dans une bonne moyenne.

Le foirail des pores gras, oïse sont concentrées les affaires, regorgeait de marchandises. Ils se sont vendus, suivant qualité, aux prix de 45 à 52 fr. les 50 kil., avec légère baisse sur la foire du Vigan. La gare de Gourdon, à elle seule, a expédié 45 wagons de ces animaux, à destination, la majeure partie, de Paris et Bordeaux.

Le mauvais temps continue. Ici il ne neige plus guère, mais un froid des plus intenses persiste. L'avant-dernière nuit le thermomètre est descendu à 13° au-dessous de zéro.

Un chasseur de notre ville a tué, dans les parages du Pechpeyron, près Gourdon, une biche qui s'était échappée ces temps derniers du parc de M. le comte Murat, à Labastide.

Le Vigan

Un triste accident est arrivé vendredi dernier au Vigan. La petite fille de M. Truc, notre ancien sous-préfet, âgée de 15 mois, en nourrice dans cette commune, est tombée au feu et s'est entièrement brûlée la figure. Un oeil est considéré comme perdu. Du reste, l'état de cette pauvre enfant donne les plus vives inquiétudes.

Gramat

M. Bel, commissaire de police à Gramat, vient d'être mis à la retraite. Son remplaçant n'a pas encore pris possession de son poste.

Bagnac

Un procès correctionnel à sensation, étant donnée la qualité des personnes en cause, s'est déroulé samedi devant le tribunal correctionnel de Figeac.

Deux cousins, tous deux teinturiers à Bagnac, s'étant pris de querelle pour un motif assez futile, une légère rixe a eu lieu. Quel était le provocateur? nul ne le savait, et l'acquittement s'imposait.

Mais, au dernier moment, une jeune fille qu'on croyait n'avoir rien vu, est venue témoigner sous la foi du serment; et le tribunal a dû prononcer une condamnation à cent francs d'amende contre l'agresseur présumé.

Le meilleur tapioca est le Tapioca Rils.

Variétés

Les hivers les plus rigoureux

(Suite)

Plusieurs de nos lecteurs n'ont pas oublié les grands froids qu'ils eurent à supporter en décembre 1829 et janvier 1830. Pour ceux qui sont trop jeunes pour en avoir été les témoins, nous allons reproduire les détails publiés dans les journaux de cette époque:

28 décembre: « Le froid qui règne depuis longtemps vient d'acquiescer une intensité telle, qu'il est difficile de le supporter. Hier le thermomètre descendit à 11 degrés au-dessous de zéro, et ce matin il est arrivé à 13. C'est à peu près à ce point que s'arrêta le froid du mois de janvier 1820 depuis lequel on n'en avait pas éprouvé d'aussi violent. La rivière du Lot est fortement prise dans tous les endroits où il n'y a pas de courant rapide; dans les autres la glace s'étend sur presque toute la surface de l'eau. Heureusement la neige, qui est tombée pendant plusieurs jours, conserve les récoltes et les préserve de l'influence meurtrière de cette terrible gelée. »

4 janvier 1830: « Depuis la Noël, le froid s'était soutenu entre 10 et 12 degrés au-dessous de zéro d'après le thermomètre de Réaumur; il était même descendu 13 et 14 dans deux matinées. Aujourd'hui il n'est plus qu'à 5 degrés, mais les rivières restent prises, et supportent aisément le poids des curieux qui vont en foule traverser. »

18 janvier: « La semaine qui a fini hier a été encore plus rigoureuse que les semaines précédentes, où le thermomètre était cependant de 12 à 14 degrés au-dessous de zéro. Le 15, il a dépassé 14 degrés et le lendemain il est descendu au-dessous de 16 (ce qui représente 20 degrés centigrades). Aujourd'hui, le vent du sud a succédé aux vents du nord et du nord-ouest qui dominaient depuis la Noël, et tout fait espérer le dégel. »

25 janvier: « Enfin le froid a disparu; hier matin a eu lieu la débâcle du Lot. Le froid n'a pas fait aux fruits de la terre le mal qu'on redoutait; mais les vignes déjà taillées auront beaucoup souffert. Le verglas a causé de nombreux accidents. »

En janvier 1869, le thermomètre descendit à 14 degrés, et, pendant huit jours, le Lot resta gelé au point que toute la population s'y promena.

Dans l'année, si néfaste, de la guerre avec l'Allemagne, tout sembla conspirer contre la France. A Paris, la gelée dura deux mois, et le thermomètre descendit à 21 degrés. A Cahors, nous souffrîmes aussi, mais bien moins: il y eut 10 degrés le 30 décembre 1870, et 12 le 5 janvier 1871; le Lot resta gelé durant plusieurs jours, la neige tomba en grande quantité, et le verglas interrompit souvent les communications.

L'hiver de 1879 a été désastreux pour Paris, où la température s'est longtemps maintenue à 18, 20 et jusqu'à 23 degrés au-dessous de la glace. A Cahors, le mois décembre fut aussi très froid. Depuis le 5, le thermomètre resta au-dessous de zéro; il dépassa même plusieurs fois 10 à 11 degrés, et la rivière resta gelée en tout ou en partie; mais, presque tous les jours, un soleil splendide invitait à la promenade, malgré la bise du nord ou du nord-ouest qui régnait. Quelques imprudents traversèrent le Lot. Pendant que dans le Nord et même dans le Midi la neige était très abondante, il n'en tomba ici qu'une seule fois et disparut immédiatement de nos rues. Le dégel commença le 30 décembre.

D'après un dicton, les rigueurs de l'hiver sont surtout à redouter dans les années dont le millésime finit par le chiffre 9. Cette opinion populaire a été en partie justifiée, à Cahors, par les années 1709, 1788-89, 1809-10, 1819-20, 1829-30 et 1879-80.

L'hiver de 1880-81 fut très long et très rude dans nos contrées. Le 15 janvier 1881, le thermomètre baissa presque subitement; dans la nuit suivante, il descendit, à Cahors, à 15° 5 au-dessous de zéro, et dépassa même 20 degrés dans plusieurs parties du département du Lot, où il causa de grands dommages aux vignobles.

Lille (Nord)

Béni soit le jour où j'ai connu les **Pilules Giequel**. Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de Bile et de Glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de ces bonnes **Pilules Giequel** qui m'ont complètement guéri.

Signé: G. Ebstein, à Lille.

Maladies de l'estomac et nerveuses

Chez l'homme et chez la femme

Maladies de la Matrice-Hernies

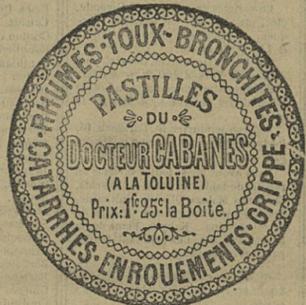
Guérison radicale par la méthode hypo-sthénique du docteur PELLOTTIER, 76, rue Rivoli, Paris. Le médecin spécialiste donnera ses consultations à Cahors, mercredi 16 janvier, Hôtel des Ambassadeurs.

Le docteur spécialiste revient tous les 3 mois depuis 15 ans.

La méthode hypo-sthénique préconisée avec un succès constant depuis 10 ans par son inventeur, s'adresse tout spécialement à cette quantité innombrable de personnes des deux sexes appartenant à toutes les classes de la Société, à toutes les professions, qui éprouvent un état de fatigue et faiblesse générales accompagnées de toutes sortes de *malaises, gastriques nerveux, respiratoires, etc.* qui rendent tout travail impossible et les relations sociales difficiles: *gastrites, gastralgies, dyspepsie, neurasthénie, oppression, palpitations, anémie, coliques, vomissements, constipation, hémorragies, etc.*, que les médications internes sont impuissantes à guérir (Extrait du *Journal médical*).

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, nombre de médecins ordonnent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils prescrivent déjà aux enfants, aux anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Docteur PH. DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LA CHRONIQUE MÉDICALE, revue bi-mensuelle de médecine. — Rédacteur en chef : Dr Cabanès. — Sommaire du numéro du 1^{er} janvier 1895 : Hommes et Choses : La fin d'un incident. Actualités médicales : Le climat et les maladies de Madagascar, conversation avec M. Le Roy de Méricourt, membre de l'Académie de médecine, ancien médecin en chef de la marine.

Travaux originaux : Le chimisme stomacal, état actuel de la question, par M. J. Winter, chef du laboratoire du professeur Hayem (suite et fin).

La médecine officielle : Académies et Sociétés savantes.

La médecine littéraire : Les médecins ignorés : La carrière médicale de Littré, par le Dr Cabanès. — Souvenirs personnels sur Littré, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, Sénateur inamovible, etc.

La médecine des praticiens : Médicaments nouveaux. Les glycérophosphates de chaux en thérapeutique (suite et fin).

Echos et informations.

Gravure hors texte : Portrait d'Emile Littré.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Eviter les contrefaçons

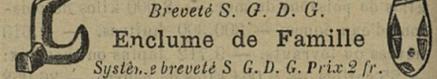
CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

Grande baisse de prix

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS	VIGNES AMÉRICAINES	Boites	Racines
1 ^{er} choix		milles	milles
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défilanco	50	100
Sur Riparia Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada	50	100
Sur Riparia Phénomène du Lot (A) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10	40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cunningham	15	60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébéscol, blanc et noir (raisin de 0 ^m 80) de long, Kabyle, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana	20	100
(1) Le porte greffe est supérieur à tous les Riparia et hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton	100	500
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Riparia mâles comme elle : Riparia St-Georges, Reich, Bickler, Gaillard, Lascastelles, Sijas, Monticola, etc., etc.	Duchess	100	500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Riparia Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont	10	50
	Herbemont d'Aurelle	100	150
	Herbemont Touzan	100	150
	Jacquez à gros grains	10	40
	Jacquez d'Aurelle	100	150
	Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	500
	Noah	10	30
	St-Sauveur (extra-fertile)	50	150
	Sécretaire	40	80
	Sénasquas	40	80
	Triumph	50	100
	Berlandieris Planchon	300	500
	Berlandieris du Texas, la p.	1	2
	Cinérea	200	400
	Cordifolia	50	100
	Riparia Riparia	50	100
	Riparia tomentoux	40	80
	Riparia gloire	20	50
	Riparia large feuille	15	50
	Riparia du Lot	40	100
	Solonis	10	40
	Vialla	10	40
	York-Madeira	15	50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Allié, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Sargons de la Grande consoque rugose du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'amitié de la Russie

nous a fait profiter d'une découverte merveilleuse. L'épilepsie, l'ataxie, la paralysie, l'hystérie, la névrose, la danse de Saint-Guy, les douleurs et rhumatismes chroniques réputés incurables sont maintenant vite et radicalement guéris par la Nouvelle Méthode Impériale Russe.

Plus de 10.000 guérisons constatés à ce jour en France, Belgique, Suisse et Italie.

Ecrire à M. le Docteur Fraysse, 10, rue de Richelieu, Paris, qui enverra le traitement complet contre bon de poste.

ASTHME-OPPRESSION

Les Cigarettes Indiennes de Grimault et C^o sont le remède le plus efficace connu contre l'Asthme, l'Oppression, l'Insomnie, le Catarrhe, et pour faciliter l'Expectoration.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

Influenza et Grippe

GUÉRISON RADICALE

EN DEUX JOURS PAR LE TRAITEMENT SYRIEN

Applicable à tous les âges

Milliers de guérisons et attestations. Prix des 3 remèdes qui composent ce spécifique : 8 fr. — par la poste, franco 8 fr. 50. Dépôt général : Pharmacie des Facultés, 8, rue des Ecoles, Paris.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOUT

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour velocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

en

Faux bois

Henri SÉGUY

tous genres

Marbre

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.